



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2021

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-les-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, le 23 septembre 2021, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire-Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES, Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Alain MIRZA, Sylvain JONNET, Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Dina MARTINS, Christelle RIBOUILLARD, Janina LE PAPE, Antonio DE CARVALHO, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Raphael SEGERER, Sylvie SINIVASSIN, Patricia HALUSKA.

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Natacha MOUSSARD ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Annie NIVERT ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST.

En retard excusé avec pouvoir : Khaled LAOUITI ayant donné pouvoir à Sylvie PAGES

M. BATTAIL : J'ai installé deux nouveaux conseillers municipaux :

- Hicham AICHI qui remplace Wilfried DESCOLIS dont l'élection a été annulée par le tribunal administratif de Melun ;
- Jean Michel GAUDIN qui doit nous rejoindre et qui remplace Virginie RABREAU qui a démissionné pour raisons personnelles.

Je vais me lever puisque j'ai deux petits insignes à remettre. Mes chers collègues, bienvenus, on peut les féliciter.

(Applaudissements)

1. 2021-053 – Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 23 septembre 2021

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Sylvain JONNET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2. 2021-054– Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

M. Gilles BATTAIL indique que le Conseil municipal doit adopter le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

Je n'ai pas reçu d'observations.

M. BENOIST : On a remarqué que sur la délibération 2021-050, il est indiqué que c'était Mme HALUSKA qui répondait à M. SAUSSAC alors qu'en fait dans cette délibération, c'est Mme Catherine DOMENECH.

M. BATTAIL : Je vous propose qu'on en prenne acte et qu'on rectifie le document en fonction.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou d'autres éléments concernant ce compte rendu ? Je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Très bien, il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. 2021-055 – Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATTAIL, rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2122-22 du CGCT du Conseil municipal du 4 juillet 2020.

N° de décision	Titre des décisions
2021-032	Signature d'un contrat spectacle jeune public « Namasté » du 12 au 15/10/2021
2021-033	Convention d'occupation précaire d'un local commercial entre la ville de Dammarie-les-Lys et Monsieur Serge BESNARD pour une activité de mercerie
2021-034	Avenant contrat spectacle « Haut les nains ! »
2021-035	Organisation d'une séance de cinéma en plein air sur la période estivale 2021
2021-037	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 - travaux de rénovation thermique par réfection complète de la toiture du complexe Jean Zay
2021-040	Spectacle « Dans la peau de Cyrano » du 15-04-2022
2021-042	Spectacle « Chapitre » Barber Shop Quartet du 04-02-2022
2021-043	Convention de mise à disposition du domaine public en vue de l'exploitation d'une activité de location d'engins de déplacements personnels motorisés (trottinettes électriques) en libre-service entre l'opérateur « Bird Rides France » et la Commune de Dammarie-les-Lys
2021-044	Ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès des la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie
2021-046	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux au Département de Seine-et-Marne
2021-050	Signature d'un contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie Parenthèse Harmonies
2021-052	Convention de mise à disposition à titre gratuit du préau Blériot de l'école élémentaire Maurice de Seynes entre l'association ESD TAI CHI CHUAN & Qi Gong et la ville, pour l'année scolaire 2021/2022

2021-054	Convention de mise à disposition à titre gratuit des préaux Blériot et Macé de l'école élémentaire Maurice de Seynes, du préau de l'école élémentaire Coty entre l'association K'danse et la ville, pour l'année scolaire 2021/2022
2021-055	Convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école élémentaire René Coty, du préau de l'école élémentaire Doumer et du stade Jean-Pierre Adams entre l'association JOGGING MELUN VAL DE SEINE et la ville, pour l'année scolaire 2021/2022
2021-056	Convention de mise à disposition à titre gratuit du préau 1 de l'école élémentaire Henri Wallon entre l'association L'Entracte et la ville, pour l'année scolaire 2021/2022
2021-057	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de motricité de l'école maternelle Jules Verne, du groupe scolaire R. COTY entre l'association Vivre en yoga et la ville, pour l'année scolaire 2021/2022
2021-058	Abrogation partielle de la décision du maire n°2020-048 du 1er juillet 2020 relative aux tarifs municipaux - modification des tarifs municipaux pour les activités du service jeunesse.
2021-063	Convention de mise à disposition d'un équipement communal à l'association Danse Son Zen pour l'année scolaire 2021/2022
2021-068	Emprunt de 4 800 000 € auprès de la Banque Postale
2021-069	Convention de mise à disposition d'un équipement communal à l'association Le Point du Jour pour l'année scolaire 2021/2022

M. BATTAIL : Le point suivant est l'information au Conseil municipal des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT. Vous avez, comme il est d'usage, la liste de ces décisions.

Est-ce que certaines appellent des questions ?

M. BENOIST : Concernant les numéros de décision 2021-044 et 068 qui concernent des lignes d'emprunt et une ligne de trésorerie de deux millions d'euros, je voulais savoir si ça s'intégrait dans le budget primitif qu'on avait voté ou s'il y avait un emprunt supplémentaire sur ces décisions.

M. BATTAIL : Je parle sous le contrôle de Khaled LAOUITI mais vous savez que nous avons financé, par un crédit de trésorerie, l'emprunt qui correspond à l'achat de la clinique de l'Ermitage. Il s'agit de la mise en place d'un emprunt plus pérenne – si je peux m'exprimer ainsi – compte tenu des délais de réalisation de l'opération.

Pour ce qui est des crédits de deux millions d'euros, c'est une ligne de trésorerie qui a simplement été renégociée et réactualisée. Il n'y a rien de nouveau – si ce n'est que nous avons toujours une situation qui est considérée comme bonne. Ça nous permet de négocier, dans de bonnes conditions, ces emprunts ou ces lignes de trésorerie.

Mme HALUSKA : J'aurais souhaité avoir des informations par rapport aux mises à disposition des locaux, on manque de visibilité sur l'ensemble de l'organigramme de prêt des salles. Quand on demande une salle, « on nous la refuse » donc, j'aurais bien aimé avoir un organigramme : qui et où ? Pour quand ? À quel moment ? Est-ce que c'est ponctuel ? Est-ce que c'est toute l'année ? C'est assez compliqué. Est-ce que c'est possible d'avoir un organigramme de la mise à disposition des salles ?

M. BATTAIL : Je pense que c'est quelque chose d'assez compliqué parce que c'est régi par deux principes, à la fois des occupations qui sont pérennes, régulières et aussi des occupations ponctuelles.

Hormis le fait de vous conseiller de demander assez longtemps à l'avance le prêt de telle ou telle salle, c'est un petit peu difficile d'avoir un planning à jour à un temps T de toutes les salles. Les services qui gèrent peuvent vous répondre en fonction des demandes telles qu'elles sont formulées. C'est valable pour toutes les associations ou pour toutes les personnes.

Dominique, quelque chose à ajouter ?

M. MARC : En effet, il ne faut pas s'y prendre la veille. Il y a toujours des plannings assez chargés. Il est sûr que si on demande quelque chose en deux jours, trois jours, ce n'est pas évident.

Mme HALUSKA : Ce n'est pas le fait des demandes, c'est simplement que, nous, en tant qu'élus, on souhaitait savoir comment dans notre ville, c'était organisé. Mais bon, si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. C'est simplement l'envie de savoir comment c'est organisé.

M. MARC : C'est tout simple. Par exemple pour la salle Nino Ferrer, une association nous demande une salle en passant par le secrétariat pour savoir si elle est libre. Pareil pour Schweitzer et pour le sport, il faut que les salles soient disponibles. C'est une question d'organisation et de disponibilité des salles tout simplement.

M. AICHI : Juste pour compléter un peu l'interrogation de ma collègue : est-ce que l'accès aux salles est lié à un projet associatif déclaré, porté par les habitants ? Est-ce qu'il y a une priorité par rapport aux projets existants ? Est-ce qu'il y a une dotation de salle ? Est-ce qu'on doit réfléchir sur l'organisation qui permet une fluidité et une transparence – si j'ose dire – quant à l'utilisation de ces salles liée à un projet ou pas ? On aimerait qu'il y ait des projets d'ordre culturel, sportif et autres. A minima, il faut que les habitants de Dammarie-les-Lys aient un accès sur le protocole – si j'ose dire – d'accès aux salles.

M. MARC : Il est évident qu'on prête en priorité aux associations. Si on demande une salle pour quelque chose de privé, c'est non. Après, il y a des priorités en fonction de la disponibilité des salles. Si vous êtes dix ou si vous êtes 150-200 personnes, on va distribuer les salles en fonction.

M. BATTAIL : Après, il peut y avoir à certains moments, en fonction des activités des uns et des autres, des arbitrages qui sont rendus ou des propositions qui sont faites aux associations. Mais c'est vraiment au cas par cas et en fonction des demandes. C'est clair que si deux demandes se télescopent au même moment, il faudra en choisir une plutôt que l'autre. Éventuellement, changer les créneaux et proposer d'autres horaires. Mais en général, ça finit toujours par s'arranger.

M. THERAULAZ : pour le sport, c'est géré par le service. Il y a une demande à formuler pour le matériel, pour l'emprunt des salles, des gymnases et des terrains de sport. C'est aussi possible pour des privés. On peut louer puisqu'il y a une tarification qui est faite sur les équipements sportifs.

M. BATTAIL : Est-ce que ça répond aux questions posées ? C'est comme ça depuis, je ne peux pas dire la nuit des temps, mais c'est à peu près la même chose dans toutes les communes. Il n'y a rien de particulier.

On aura à se poser la question du Bois du Lys, en fonction des usages que l'on pourra y faire. D'ailleurs à ce sujet, je dois signer très prochainement l'acte définitif d'acquisition.

M. BENOIST : Ça concerne la décision 2021-043, la convention avec l'opérateur Bird. Comme je ne vois plus de trottinettes électriques en ce moment sur la ville, je voulais savoir si la convention était arrivée à son terme. En tout cas, je n'en vois pas de stationner.

M. BATTAIL : Je vais passer la parole à Sylvain JONNET pour vous répondre.

M. JONNET : Effectivement, il y a un peu moins de trottinettes en ce moment dans la ville. Ce n'est pas du tout lié au fait que la convention est arrivée à son terme. C'est simplement lié au fait que Bird a un problème avec son partenaire sur les villes de Dammarie-les-Lys et de Melun. Ils sont en train de recruter un nouveau partenaire. En attendant, on a limité le nombre de trottinettes, pour éviter d'avoir des trottinettes sans aucune batterie.

M. BATTAIL : Est-ce que ça répond à la question ?

M. BENOIST : Oui. Comme par ailleurs, c'est vrai que l'opérateur Bird a des difficultés dans d'autres communes et dans d'autres agglomérations. Je voulais savoir si la convention avait été dénoncée.

M. BATTAIL : Non. Simplement, elle est en rodage – si je peux m'exprimer ainsi – s'agissant de trottinettes.

Est-ce que ça clôt ces rapports ? Je vous remercie. Il s'agissait d'information donc, nous prenons acte qu'information a été donnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES DÉCISIONS.

4. 2021-056 – Désignation de deux nouveaux membres au sein de la Commission « Cadre de Vie »

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Compte tenu de ce que j'ai annoncé précédemment, je vous propose que M. AICHI et M. GAUDIN soient nommés au sein de la Commission « Cadre de Vie ». Nous devons approuver cette délibération. Y a-t-il des questions ou des éléments à nous communiquer ?

Mme SINIVASSIN : À la fin de la délibération, il est écrit : « De désigner M. Hicham AICHI et Mme Virginie RABREAU ».

M. BATAIL : Pardonnez-moi, dans l'énoncé, je l'avais rectifié spontanément. Bien entendu, c'est de M. GAUDIN dont il s'agit puisqu'il succède à Mme RABREAU. Je l'avais rectifié de moi-même, mais j'aurais dû vous dire que le libellé n'était pas exact dans la délibération écrite.

Sous la réserve de cette coquille, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Félicitations à nos collègues.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION

(Arrivée de M. LAOUITI à 19H20)

5. 2021-057 – Plan de constitution de la provision sur les créances douteuses

M. Khaled LAOUITI, Conseiller municipal : Bonsoir à tous, excusez-moi pour ce petit retard.

L'administrateur des finances publiques, M. FLEURY, nous a communiqué le montant de la provision sur créances douteuses à réaliser par la ville d'un montant de 364 749,80 €. Afin de minimiser l'impact sur le budget de la commune, il a été demandé à accorder un étalement sur quatre ans à partir de 2021.

Ainsi, les 364 749,80 € se répartissent selon la façon suivante – je vous laisse lire le tableau en annexe :

- 2021 : 92 000 € ;
- 2022 : 92 000 € ;
- 2023 : 92 000 € ;
- le solde en 2024.

Pour le budget 2021, il était inscrit 92 000 € au compte 68-17.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- d'approuver le plan de constitution de la provision sur les créances douteuses qui s'étale sur quatre ans ;
- de procéder à l'émission d'un mandat annuel imputé au compte 68-17 de dotation de provision pour dépréciation des actifs circulants ;
- de verser le montant de la provision au 31 décembre de chaque année en fonction des restes à recouvrer ;
- de reprendre la provision par l'émission d'un titre de recettes au 68-17 lors de l'admission en non-valeur des impayés définitifs.

Y a-t-il des questions ?

M. SEGERER : Juste pour information, puisque le montant nous a été communiqué par M. FLEURY, qu'est-ce qui explique l'immense écart entre le montant provisionné et la réalité des créances douteuses les années passées ?

M. LAOUITI : Vous pouvez reformuler votre question : la différence entre les créances douteuses qu'on a chaque année ou l'écart total qu'on a ?

M. SEGERER : La différence entre les créances réelles observées les années précédentes puis, cette provision. Il semble qu'on ait mis aux voix lors du dernier Conseil, un règlement des créances douteuses, de mémoire trois milles et quelques euros le premier bilan semble hors de relation avec la réalité des créances douteuses pour Dammarie-les-Lys.

M. LAOUITI : En réalité, on a un retard de plusieurs années. Je crois que c'est 2009 ou 2012, de mémoire.

Mme MARCHERAS : 2008.

M. LAOUITI : Pardon. Depuis 2008, on n'avait pas mis d'argent de côté pour ces créances douteuses. Du coup, on avait cumulé jusqu'à ce que la trésorerie nous rappelle de le faire. Là, on a décidé d'apurer les 12 dernières années d'un coup. Voilà ce qui explique la différence.

M. BATTAIL : On peut préciser que c'est un changement de doctrine de l'administration sur cette question de provision et de créances. Il fût un temps où on constatait de temps en temps telle créance et après échange avec le trésorier payeur, il nous indiquait ce qu'il fallait inscrire définitivement. Maintenant il faut provisionner un certain nombre de créances. Là, on refait masse de tout ce qui est considéré comme de la créance douteuse, en incluant aussi les créances, de manière à les inscrire budgétairement. C'est une régularisation.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois huit, avec le pouvoir. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Non ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION

6. 2021-058 – Décision modificative N°2 Ville 2021

M. Khaled LAOUTI, Conseiller municipal : Suite au vote du budget primitif du 8 avril 2021, il est nécessaire de modifier certaines dépenses en investissements par rapport aux inscriptions budgétaires récemment prévues, afin d'intégrer dans nos projets des dépenses imprévues. Ces sommes n'affectent pas le montant du budget. Il s'agit simplement de changements de destination de crédit.

Les changements concernant :

- 80 000 € initialement prévus pour la restructuration du centre technique municipal. Ils seront transférés pour la participation financière de la ville aux extensions des réseaux électriques, dans le cadre de nouvelles constructions
- 250 000 € initialement prévus pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments scolaires suite à une demande de dérogation auprès de la commission d'accessibilité. Ils seront transférés selon la répartition suivante :
 - o 156 000 € pour la création d'un parking végétalisé rue Pierre Curie ;
 - o 50 000 € pour le lancement d'étude pour les travaux réalisés en 2022 et dans le cadre de future demande de subvention auprès des partenaires ;
 - o 44 000 € pour la maîtrise d'œuvre relative à la création de l'école sur le site du Bois du Lys qui s'ajoute aux 50 000 € prévus au BP 2021 ;
- 100 000 € initialement prévus pour l'acquisition foncière seront transférés selon la répartition suivante :
 - o 80 000 € pour le lancement de la révision du PLU ;
 - o 20 000 € pour l'acquisition des terrains par la SAFER ;
- 200 000 € pour le budget participatif initialement prévus en subventions seront transférés sur un autre compte budgétaire 21-28 pour que la ville puisse concrétiser les projets retenus.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider et de procéder aux transferts des crédits selon le détail en annexe.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. BENOIST : Notre groupe votera contre cette délibération. C'est toujours un peu compliqué parce qu'il y a plusieurs éléments qui pourraient porter à nous abstenir ou même certains éléments sur lesquels nous sommes d'accord. Par contre, de reporter les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires, pour nous, c'est extrêmement choquant. On le voit par rapport à la gare de Melun où on a repoussé – disons – plus de cinq ans.

Je trouve que c'est quelque chose d'essentiel pour nos bâtiments donc, on votera contre cette décision modificative.

M. BATTAIL : Si je peux me permettre de répondre à votre observation, il ne s'agit pas en réalité de repousser des travaux, il s'agit simplement d'économies qui ont été réalisées – suite au changement de la personne qui nous aide pour programmer tous ces travaux et pour les étudier – sur le plan de charge desdits travaux.

On aurait pu dire : « On les laisse puis, on va faire d'autres travaux d'ici la fin de l'année dans ce domaine sauf que vous savez très bien qu'il y a ensuite le délai d'exécution des travaux et qu'on se dit que d'ici la fin de l'année, on n'aura pas le temps de les réaliser. C'est pour ça qu'on mobilise cet argent. Il n'y a absolument aucun renoncement à des travaux d'accessibilité qui seraient nécessaires.

Pour ce qui concerne la gare de Melun si, par exemple, pour rendre accessible un endroit on vous propose initialement 100 000 € de travaux et que vous arrivez à réaliser des travaux d'accessibilité pour 50 000 €, vous avez 50 000 € de bonus. Ensuite ces 50 000 €, soit vous les laissez sur le budget et vous les retrouvez au compte administratif, soit au contraire, vous les mobilisez par l'intermédiaire d'une décision modificative. C'est ce qui est fait là.

Cela dit, ça ne change rien à la manière dont nous envisageons les travaux d'accessibilité. Ce sont des économies qui ont été réalisées sur certains travaux, qui coûtent moins cher au bout du compte ou des solutions qui nous ont été proposées qui étaient moins onéreuses.

M. SEGERER : Malheureusement, c'est un discours qu'on peut entendre, sauf qu'on n'a jamais eu le détail des travaux d'accessibilité qui étaient prévus. En gros, on peut entendre n'importe quoi puisqu'on ne sait pas s'il y a une modification ou pas par rapport aux projets initiaux.

Cette question d'économie n'apparaît pas non plus dans le dossier préparatoire au Conseil municipal de ce soir. Encore une fois, on fait avec le peu d'informations qui nous sont soumises.

M. BATTAIL : Je vous remercie pour le n'importe quoi, c'est juste la façon sans doute de s'exprimer. Il y a une commission d'accessibilité, comme ça, c'est tout à fait transparent et nous sommes entourés des conseils d'une personne qui nous a aidés et qui, elle-même, est issue d'une association de personnes à mobilité réduite.

Je ne sais pas si ça contribue à vous rassurer sur le fait que nous ne faisons pas n'importe quoi mais je vais céder la parole à Victor GUERARD.

M. GUERARD : Je vais vous donner quelques informations un petit peu plus précises. Dans le cadre de l'Ad'Ap, nous avons un bureau d'étude qui avait estimé à hauteur de 200 000 € des travaux d'accessibilité dans nos écoles. Il se trouve qu'on a changé en cours de route de bureau d'étude et qu'il a déterminé qu'il y a d'autres possibilités. On est en cours d'obtenir une dérogation.

Quand il s'agit par exemple de construire un ascenseur pour accéder au second étage, ce n'est pas le même coût que pour un dispositif différent qui va être moins coûteux, mais qui aura la même utilité. C'est vraiment ça.

Mme SINIVASSIN : J'ai juste une question. La première étude avait été faite sur quoi alors ? Puisque là vous parlez d'ascenseur, ça veut dire qu'elle n'a été faite que sur des rampes d'accessibilité aux handicapés ?

M. GUERARD : Je n'ai pas le détail sur ce qui a été prévu exactement, mais il a été estimé autour de 200 000 €. Pour accéder à un second étage, il existe d'autres moyens que les ascenseurs. On attend d'avoir la dérogation et on pourra échanger sur ce point quand on aura davantage d'informations sur l'étude qui est en cours.

Mme SINIVASSIN : Vous avez pris une AMO, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire votre étude, j'imagine. Vous allez faire une AP/CP sûrement l'année prochaine parce que M. le Maire disait que les travaux auraient commencé et ne seraient pas finis au 31 décembre et peu importe, on peut travailler en AP/CP, vous le savez donc, ça n'empêche pas. Vous avez des subventions également en accessibilité PMR, vous pouvez faire des demandes. Je ne dis pas que vous allez être financé sur la totalité des subventions, mais....

M. BATTAIL : Bien sûr, je ne vois pas le rapport avec les AP/CP, mais peu importe. Le dossier Ad'Ap est susceptible d'évoluer dans le temps, ne serait-ce que parce qu'il peut y avoir des nouveaux bâtiments, ou des bâtiments qui n'ont plus certains usages.

Je trouve que c'est normal qu'un dossier Ad'Ap évolue dans le temps. Vous avez raison – il y a un AMO qui est chargé de nous assister sur la réalisation de notre programme d'accessibilité. En fonction des réflexions des AMO – des uns ou des autres – il peut y avoir des solutions techniques différentes qui permettent d'envisager des réductions de coût.

C'est le cas avec le nouvel AMO, les marchés seront passés ensuite. Ça nous permet de mobiliser cet argent qui, initialement, était fléché sur la réalisation de tels ou tels travaux, pour une autre action et puis bien entendu de réabonder le budget en fonction de ce que l'on aura comme information à ce moment-là.

Ça se passe dans tous les budgets et pour toutes les questions. Si, par exemple, on a des manifestations qui n'ont pas lieu, les crédits qui étaient prévus pour la manifestation

sont affectés éventuellement à une autre ou, dans le cadre d'une décision modificative, ils peuvent être réattribués à un autre secteur.

Mme SINIVASSIN : Je suis d'accord, mais entre une manifestation et l'accessibilité PMR, ce sont des choses différentes au niveau de l'affectation. Je trouve que ça a une importance l'accessibilité PMR dans les écoles. Du coup, ce programme sera remis en prévision budgétaire 2022 ?

M. BATTAIL : Bien sûr, en fonction des éléments chiffrés que l'on aura à ce moment-là. Après, je ne sais pas comment l'expliquer autrement, Khaled, tu veux compléter ?

M. LAOUITI : Je vais essayer d'utiliser des mots plus simples par rapport à l'expérience que j'ai eue lors de la création de ce budget.

En gros, c'est quoi l'Ad'Ap ? L'Ad'Ap est de permettre aux enfants handicapés d'avoir accès à n'importe quel endroit dans leur école. L'année dernière, lorsqu'on a établi le budget, on nous a proposé de mettre des ascenseurs un peu partout et ça avait un coût de 250 000 €.

Après réflexion, ce sera autre chose, car les travaux, on ne peut les faire dans les écoles que pendant la période estivale. On a réfléchi avec le nouvel AMO. Les enfants qui ont une mobilité réduite peuvent avoir accès à des classes au rez-de-chaussée, accès à la bibliothèque en rez-de-chaussée. Ces études-là sont faites. Il apparaît que ça pourrait nous coûter beaucoup moins cher. Sachant qu'en plus, on va avoir une nouvelle école avec une nouvelle carte scolaire, une nouvelle école de plein pied qui sera totalement adaptée aux enfants handicapés. Est-ce qu'on met l'argent cette année et ça ne va peut-être pas nous servir pour les prochaines années ? Ou est-ce qu'on prend le temps de réfléchir afin d'utiliser l'argent de meilleure manière ?

On a pris la décision de mener une réflexion plus importante. Cette réflexion nous amène des solutions qui nous coûtent beaucoup moins cher. L'argent, on va le réutiliser autre part pour les Dammariens mais sachez qu'il n'y a pas un enfant handicapé à Dammarie-les-Lys qui n'a pas accès à l'école.. On avait des solutions coûteuses au début qui nous ont été proposées. On a pris le temps de réfléchir. Ça peut coûter moins cher. Alors on utilise l'argent autre part. En clair, c'est ça.

M. AICHI : Je ne crois pas qu'en 2021, on puisse considérer le sujet de l'accessibilité comme un sujet mineur et reporter les tâches ultérieurement. Vous avez le droit de raisonner en termes de dépenses, mais on a le droit aussi de raisonner en termes d'investissement pour l'avenir. J'aurais bien aimé que la ville de Dammarie-les-Lys, à défaut d'avoir le prix du meilleur Maire du mois, et peut-être au-delà d'une première ville accessible en Île-de-France,

Ce n'est juste pas entendable qu'on puisse dire que l'histoire de l'accessibilité peut être reportée et quid de l'école qui a l'accès de plein pied ? Ça sous-entend d'occuper cette école par une dizaine de classes CLIS ?

M. LAOUITI : Excusez-moi, je n'ai pas du tout dit ça. J'ai dit que lorsqu'on faisait les études, on avait des solutions d'adaptées pour les enfants actuellement. Donc, on ne reporte pas, on réfléchit mieux. Il n'y a pas un enfant à Dammarie-les-Lys qui n'a pas accès à sa salle de classe.

Il ne faut pas nous dire ce qu'on n'a pas fait ? Il y a différentes manières de rendre les choses accessibles.

M. BATTAIL : Si je peux apporter une précision – puisque nous avons une illustration parfaite avec le bâtiment dans lequel nous nous trouvons, vous avez vu qu'il y a une rampe d'accès ; après, on peut discuter sur l'esthétique de la rampe d'accès– l'option qui a été prise à un moment donné était de réaliser un ascenseur sur les conseils de notre AMO à l'époque. Réaliser un ascenseur dans ce bâtiment, non seulement, c'est compliqué mais en plus, c'est extrêmement coûteux. La solution qui a été privilégiée, c'est un bureau au rez-de-chaussée qui sert pour l'ensemble des personnes qui reçoivent du public qui a un souci d'accessibilité.

Voilà typiquement le genre de réflexion dans lequel on peut se trouver et ça, en fonction des personnes qui vous proposent des solutions techniques, c'est susceptible d'évoluer dans le temps. Ce n'est pas repoussé aux calendes grecques les questions d'accessibilité.

M. SEGERER : Je profite de l'occasion, puisqu'on parle d'accessibilité, pour demander quand se réunira la prochaine commission d'accessibilité parce que j'ai l'honneur d'y siéger, mais je n'en ai pas eu encore l'occasion. Toutes ces modifications n'ont pas eu l'air d'intéresser ladite commission. La commission était installée en décembre dernier, on est au mois de septembre, ça fait un certain temps.

M. BATTAIL : Elle doit se réunir une fois par an. Lorsqu'elle se réunit, on a en général des réunions préparatoires avec des associations liées aux handicaps qui nous font part de leurs remarques. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir, nous-mêmes, une réflexion avec des AMO qui ont pu voir des solutions développées ailleurs et qui sont à même de nous proposer des solutions. Dans ce cas-là, il y a un délai de mise en œuvre parce qu'il faut aussi consulter les services préfectoraux pour faire modifier le plan Ad'Ap de la commune.

Tout ça met un peu de temps et puis, ça peut aussi se télescoper avec les évolutions budgétaires, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. LAOUITI : Quelquefois les solutions proposées, même moins coûteuses, sont plus adaptées aux personnes à mobilité réduite. Une personne qui prend un ascenseur, le jour où l'ascenseur tombe en panne, elle sera en difficulté. Faire descendre un service au rdc ou une classe, ce sera toujours efficace.

Mme SINIVASSIN : Voilà le problème. On n'est pas sur des problèmes d'ascenseur ou de restructuration...

M. LAOUITI : Si.

Mme SINIVASSIN : Non.

M. BATTAIL : S'il vous plaît, vous avez la parole.

Mme SINIVASSIN : Je voudrais connaître le coût de la première étude qui a été faite et qui a été abandonnée. Deuxièmement, savoir le prix des études investies sur l'accessibilité PMR.

M. BATTAIL : On vous fournira ces chiffres. L'élaboration d'un plan Ad'Ap, avec le recensement de tous les bâtiments, les solutions apportées en matière d'accessibilité, c'est validé en préfecture. Il y a des échanges. Tout ça conduit à des projections budgétaires. Il y a un délai qui est fixé. Ensuite, dans la mise en œuvre, si, par exemple une classe peut être installée dans un secteur adapté plutôt que d'avoir une solution plus compliquée, à ce moment-là, on modifie le plan Ad'Ap.

On pourra vous fournir ce qui a été réalisé en matière Ad'Ap, ça représente un certain nombre d'investissements au fil des années, mais je pense que ça dépasse le débat de ce soir. Si les chiffres vous intéressent, on vous les communiquera.

Mme HALUSKA : On ne remet pas en cause la recherche de solutions moins coûteuses pour l'investissement d'accessibilité, au contraire, c'est même très bien. Ce qu'on remet en cause, c'est le fait que ces crédits ne soient plus réutilisés pour des projets d'accessibilité. Tout ce que vous expliquez sur le fait que vous cherchez des solutions beaucoup moins coûteuses, c'est très bien. On se demande juste pourquoi ce budget d'accessibilité n'est pas remis sur d'autres projets d'accessibilités.

M. LAOUITI : C'est juste une question de calendrier. On a une commission qui se réunit au mois de septembre pour valider les projets. Les travaux ne peuvent se faire qu'au mois de juillet et d'août. C'est ça qui est compliqué pour les travaux dans les écoles.

M. BATTAIL : Si je peux me permettre d'ajouter pour peut-être conclure, que s'il y a des éléments particuliers en termes d'accessibilité dont nous pourrions ne pas avoir connaissance, j'invite les membres de cette assemblée à nous les remonter parce que bien évidemment, on partage comme vous cette préoccupation.

Je pense à une autre illustration de ce qui a été fait autour de la mairie. Vous savez que l'accessibilité a guidé une partie de la transformation, de ce qui est fait derrière ce bâtiment.

C'est une préoccupation de la commune de rendre la ville plus accessible à tous les usagers, et aussi aux scolaires puisque la scolarité, c'est une mission prioritaire des communes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HALUSKA : sur le budget participatif, j'aurais voulu avoir une explication. Je suis désolée, là c'est marqué 200 000 € pour le budget, je voulais juste savoir ce qui motive le fait que vous passiez d'une subvention à une compte budgétaire. Au départ, vous aviez prévu que ces 200 000 € étaient une subvention mais cette subvention aurait été à

l'ordre de qui et pourquoi ? Je n'arrive pas à comprendre le passage de compte de subvention sur un autre compte budgétaire. C'est peut-être très simple, mais...

M. LAOUITI : C'est en effet pour une question technique. On s'est trompé dans l'établissement du budget. Comme c'était quelque chose de nouveau pour nous, on avait mis sous forme de subvention alors que le budget participatif, tel qu'il est créé, c'est plus des investissements qu'on devra financer donc, on change de compte budgétaire.

On fait donc une petite décision modificative pour passer d'un compte à un autre. C'est la trésorerie principale de Melun qui nous l'a fait remarquer.

M. BATTAIL : C'est un changement de ligne, mais pas un changement de montant.

Mme HALUSKA : Si dans ce budget participatif, il y a par exemple des demandes d'actions culturelles, vous allez pouvoir le gérer dans votre budget indifféremment ?

M. LAOUITI : Je vous rappelle qu'il y avait deux types de budgets participatifs. Il y avait un budget fonctionnement à hauteur de 17 000 € et un budget investissement, c'est-à-dire des projets plus conséquents.

Cette année, c'est une première expérience. Le budget participatif et son montant sont des engagements sur tout le mandat. Il y aura des reports, il y aura peut-être une reformulation par rapport à ce que veulent aussi les dammariens, ça fait partie du participatif. Ne vous inquiétez pas on va trouver à chaque fois des solutions.

Mme SINIVASSIN : Juste une question, puisque le 2128, c'est les comptes d'aménagements de terrains et agencements, c'est normal ?

M. LAOUITI : À l'origine, on s'était donné comme exemple de faire un mini stade. C'est pour ça qu'on l'avait mis dans ce compte-là.

Mme SINIVASSIN : C'est ce que vous avez dit au comptable, pour que le comptable vous donne une imputation.

M. AICHI : Vous parlez des travaux qui étaient prévus pour le Centre technique municipal, c'était des travaux indispensables pour la qualité de vie au travail ou ça a un lien avec plutôt un aménagement technique ?

M. BATTAIL : Il s'agit de mieux installer les services. Ça fait partie d'une réflexion qui est menée au sein des services pour améliorer les conditions de travail. C'est une réflexion en concertation avec les services

Je ne sais pas si vous pensiez à quelque chose de précis dans la question...

M. AICHI : Si vous permettez, M. le Maire, c'est en lien avec l'audit. Est-ce que l'audit a émis des recommandations quant à l'aménagement sur des postes, un investissement sur les outils ou pas ?

M. BATTAIL : Pardonnez-moi, je n'ai pas bien entendu.

M. AICHI : Il y a un audit en cours, M. le Maire. Est-ce que l'audit apporte des recommandations quant à l'aménagement technique des postes, à un investissement pour le personnel ou pas en termes d'outil ou de protocole d'activité ?

M. BATTAIL : Oui on a des remarques spécifiques sur ce point dans l'audit qui traite à la fois les conditions matérielles de travail et les conditions générales d'exercice des fonctions. Il y a à la fois des choses qui concernent le matériel et aussi beaucoup de choses qui concernent le fonctionnement général des services. Là évidemment, on s'occupe d'une question qui touche aux matériels et à l'investissement au travers de cette DM.

M. AICHI : Si vous permettez une dernière interrogation et puis je m'arrête là. Juste à titre d'information, est-ce qu'on a le nombre particulièrement d'élèves en situation de handicap, dont la mobilité dépend d'une tierce personne ou d'un accès...

J'ai le souvenir à Paul Doumer d'un enfant scolarisé en CM2, de mémoire, au deuxième étage, le quotidien de cet enfant sur un fauteuil, il fallait des volontaires pour faire des séances de musculation et le porter.

M. BATTAIL : Je ne sais pas, Catherine ?

Mme GAETANI : Il y a différents types de handicap. La plupart des enfants handicapés moteurs se trouvent scolarisés à l'école de Wallon dans une classe ULIS. Il y a à peu près entre 10 et 12 enfants, mais tous n'ont pas le même handicap.

M. BATTAIL : On a une dizaine d'enfants qui sont en classe ULIS, une classe qui est aménagée..

M. AICHI : Maintenant, avec tout ça, on peut considérer que l'accessibilité est une priorité pour la ville et qu'un projet pluriannuel doit peut-être être mis en œuvre rapidement, histoire de ne pas retarder la mise aux normes – si j'ose dire – de nos bâtiments et faire en sorte qu'on gagne le label Ville accessible à tout le monde dans un proche avenir.

M. BATTAIL : M. AICHI, on n'a pas l'idée forcément de répondre à un label ou à un concours, quel qu'il soit. Simplement, lorsqu'on est soumis à une problématique, on essaie de la résoudre en termes d'accessibilité.. Une nouvelle fois, ça passe par des tas de choses qui sont à réaliser, les trottoirs ou les voies d'accès puis les équipements et bâtiments.

Je crois très sincèrement, et sans revendiquer quoi que ce soit qu'on avance dans ce domaine assez sereinement et en fonction des besoins tels qu'on les connaît. Voilà ce que je peux en dire et que ça fait partie, bien entendu, de nos sujets de préoccupation comme d'autres, mais de manière proactive. On a créé cette commission d'accessibilité, on a demandé qu'il y en ait une au niveau de l'agglomération également.

Ces questions sont prises en compte et très sincèrement, je le revendique. Je crois que nous avons des échanges à la fois nourris et courtois avec les associations qui sont invitées à participer à l'élaboration de nos plans d'accessibilité.

Une nouvelle fois, s'il y a des questions particulières je pense que c'est notre devoir à tous, en tant que conseillers municipaux, de les remonter. Actuellement, je n'ai pas d'informations qui me fassent penser qu'il y a des choses insolubles. Mais c'est pour ça que je vous remercie d'être très vigilants sur ces questions, même si je n'ai pas particulièrement d'inquiétudes.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose qu'on mette aux voix cette décision modificative N 2. Y a-t-il des votes contre ? J'en vois huit, c'est ça ? Des abstentions ? NPPV ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE et 8 ABSTENTIONS D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION

7. 2021-059 – Admission en créances éteintes non recouvrables

M. Khaled LAOUITI, Conseiller municipal : Le comptable de la ville présente un certain nombre de recouvrements qui n'ont pas pu être menés à terme, conséquence de décisions de justice qui effacent l'ensemble des dettes des tiers concernés. Ces créances irrécouvrables représentent un montant global de 3 767,19 €, dont le détail est joint en annexe.

La procédure d'apurement de ces dossiers est de prononcer l'admission en créances éteintes et de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- de prononcer l'admission en créances éteintes des titres irrécouvrables, dont la liste figure en annexe pour un montant global de 3 767,19 € ;
- que les crédits soient inscrits au budget communal au compte 6542 afin de réaliser les écritures comptables nécessaires.

M. BATAIL : Y a-t-il des questions ou interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois une. NPPV ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION

8. 2021-060 – Convention fixant les modalités de versement du fonds de concours en faveur de l'Académie Musicale de Dammarie-les-Lys – 2021

M. Dominique MARC, Adjoint au Maire : La loi permet à la Communauté d'Agglomération de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement d'une

commune-membre par l'attribution d'un fonds de concours, dans la limite du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours.

Constatant le rayonnement communautaire de certains équipements gérés par les communes, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a choisi de participer aux charges de centralité des piscines et des équipements culturels d'intérêt supra-communal, situés sur le territoire communautaire.

Le budget 2021 voté par la CAMVS prévoit une enveloppe globale au profit des équipements, dont 43 500 € pour l'Académie musicale de Dammarie-les-Lys. La loi précise que le versement s'effectue après accord, concordant exprimé à la majorité SAP du Conseil communautaire et du Conseil municipal concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal, sollicités pour 2021 :

- le versement d'un fonds de concours de 43 500 € en faveur de la commune de Dammarie-les-Lys, au titre des charges centralisées nécessaires au fonctionnement de l'Académie musicale ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention précisant les modalités de versement et des contreparties pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tout document s'y rapportant.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou interventions sur ce point ?

Mme HALUSKA : Je ne comprends pas pourquoi on vote particulièrement sur l'Académie musicale, alors qu'on fait référence à la piscine et aux autres équipements culturels. Est-ce qu'il y a une explication ? Je n'arrive pas à comprendre, je suis peut-être fatiguée, mais pourquoi on vote spécifiquement le versement à l'école de musique ? Il semblerait que la communauté de Melun Val de Seine verse d'autres aides pour la piscine et les autres équipements culturels.

M. BATTAIL : Vous avez la piscine après. Chaque transfert qui vient de la Communauté d'Agglomération, au titre des fonds de concours, doit être voté spécifiquement. D'ailleurs, c'est comme ça aussi à l'agglomération.

Mme HALUSKA : D'accord. Merci, je suis désolée.

M. BATTAIL : Mais je vous en prie. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Non ? On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Un vote contre. Y a-t-il des abstentions ? J'en vois deux. Ne participe pas au vote ?

Je suggère à M. MARC, de ne pas prendre part au vote puisqu'il œuvre au sein de l'Académie musicale. Il y aura une personne qui ne prend pas part au vote.

M. LAOUITI : J'ai juste une petite interrogation. Est-ce que M. KAMECHE fait partie du Conseil d'administration de l'école ?

M. BATTAIL : Vous savez que tout ce qui touche aux intérêts des élus de manière générale tend à se renforcer. Effectivement, c'est une bonne remarque. On peut suggérer d'inscrire M. KAMECHE en « ne prenant pas part au vote », puisque faisant partie du Conseil d'administration de cette académie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À 29 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

9. 2021-061 – Convention fixant les modalités de versement d'un fonds de concours en faveur de la piscine municipale Jean Boiteux – 2021

M. Dominique THERAULAZ, Adjoint au Maire : On va rassurer Mme HALUSKA. Il est prévu le versement d'un fonds de concours pour la piscine Jean Boiteux – je vais peut-être vous dispenser des premiers articles qui sont les mêmes.

Le budget voté en 2021 par la CAMVS prévoit une enveloppe globale de 430 130 € au profit de ces équipements, dont 111 530 € pour la piscine Jean Boiteux à Dammarie-les-Lys.

La loi précise que le versement s'effectue après les accords exprimés. Je vais vous donner un peu l'explication qui est dans le texte, c'est :

- d'harmoniser avec le Pass'Agglo l'uniformité des tarifs sur l'agglomération ;
- de permettre au Sport Passion – vous savez, les gamins l'été – de participer sur nos installations gratuitement. On met à disposition les piscines et on répond à la commande de la CAMVS ;
- de faciliter la gratuité pour l'Université Inter-Âges, s'il y a une commande particulière.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter pour 2021 le versement du fonds de concours de 111 530 € en faveur de la commune de Dammarie-les-Lys ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention précisant les modalités de versement.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non ? Nous allons le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Il n'y en a pas, puisqu'il n'y a pas de Conseil d'administration. Je vous remercie et je note qu'il y a des voix divergentes pour ce qui touche à la culture ou au sport, mais après tout, ce sont des sujets différents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

10. 2021-062 – Subventions aux associations 2021 – Photo club de Dammarie-les-Lys et la Ligue contre le cancer

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Comme vous le savez, la ville peut verser chaque année des subventions à un certain nombre d'associations qui œuvrent au profit des habitants de la commune. Il y a évidemment des dossiers et des critères d'attribution.

Dans le cadre de nouveaux projets de partenariat, il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider de verser une subvention au titre de l'exercice budgétaire 2021 aux associations désignées ci-dessous donc, le Photo club de Dammarie-les-Lys pour 500 € et la Ligue contre le cancer pour 500 €.

La Ligue contre le cancer est intervenue en particulier pour la mise en place des espaces antitabac à proximité des écoles. C'est une manière de concrétiser ce partenariat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Mme HALUSKA : La somme nous semble modeste, est-ce que ce sont les associations qui l'ont demandé ou c'est la Mairie qui décide de leur montant ?

M. BATTAIL : C'est la demande telle qu'elle a été exprimée.

Mme HALUSKA : Parce que la Ligue contre le cancer, vu le travail qu'ils font, je suis assez étonnée, ils font un super travail.

M. BATTAIL : En tout cas, c'est la demande telle qu'elle a été formulée. Rien n'empêche, en fonction des actions qui seront développées au fil de l'année, d'envisager de revoir cette subvention. Il appartient à ce moment-là au Conseil Municipal de le décider, mais sur le principe bien évidemment, il n'y a pas d'objection à ce qu'une subvention telle que celle-là puisse augmenter.

Je rappelle qu'on aura d'ailleurs peut-être spontanément autre chose à faire, puisqu'il y a une manifestation qui se profile très prochainement et qui la concerne aussi.

M. LAOUITI : En effet, il y a une manifestation à Dammarie-les-Lys au mois d'octobre. La Ligue contre le cancer est partenaire et elle va récupérer tous les bénéfices de cette journée. Chaque dammarien est invité à faire des dons. La ville participera à cette manifestation. On pourra aider financièrement la lutte contre le cancer via l'association ce jour-là.

M. THERAULAZ : C'est le samedi 16 octobre.

M. BATTAIL : Samedi 16 octobre Dammarie-les-Lys se ligue contre le cancer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On va le mettre aux voix. Il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

11.2021-063 – Classes transplantées 2021 – Attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la ville

Mme Patricia CHARRETIER, Conseillère municipale : Chaque année, les écoles élémentaires présentent des projets de classes transplantées et sollicitent une participation financière de la ville.

En 2021, avec la crise sanitaire, les classes transplantées n'ont pas pu se dérouler comme d'habitude, bien que la commune ait décidé de subventionner comme chaque année.

Cependant, deux écoles de la ville ont présenté des mini-projets, des mini-séjours et ont demandé une participation de la ville qui leur a été accordée.

- l'école de Vosves pour un financement d'un projet vélo de trois jours avec deux nuitées à Bois-le-Roi. On leur a accordé 750 €, exactement ce qu'ils avaient demandé d'ailleurs ;
- l'école François de Tessen qui a aussi demandé une subvention pour une sortie scolaire. On leur a attribué 500 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'attribuer, dans le cadre des « classes transplantées », une subvention aux écoles élémentaires de la ville de Dammarie-les-Lys ;
- de verser les subventions correspondantes sur le compte des coopératives scolaires :
 - o 50 % après le retour de la validation du projet par les services de l'Éducation nationale ;
 - o le solde à l'issue du séjour sur présentation des justificatifs financiers, factures acquittées et participation des familles.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce point ?

M. AICHI : Je m'interroge par rapport au défaut d'autres projets. Est-ce que c'est en lien avec la réticence liée au Covid ? Est-ce que les équipes ne se sentent pas épaulées pour faire face à des projets ? La situation n'est pas trop claire.

Mme CHARRETIER : Je n'ai pas bien compris la question.

M. AICHI : Il y a des écoles qui n'ont pas participé à des projets. Est-ce qu'il y a un lien avec la situation du Covid ? Est-ce qu'il y a une réticence des équipes quant à prendre en charge un protocole plus contraignant pour mener des projets à bien ?

Mme CHARRETIER : C'est une question qui relève de l'Éducation nationale. En tant que Mairie, on n'est pas apte à accepter ou refuser un projet. S'il y a des projets classes transplantées qui n'ont pas eu lieu, c'est uniquement à cause de la crise sanitaire, parce qu'il y avait des protocoles trop rigides qui n'ont pas permis aux enseignants d'aboutir dans leur projet.

En tant que ville, on a subventionné les projets qui nous ont été soumis à hauteur des sommes qui nous ont été demandées.

M. SEGERER : Étant donné la situation, il serait peut-être intéressant de faire savoir à l'école que ces budgets financés par la ville peuvent être déployés vers des mini-projets, comme les deux qui sont aidés cette année.

Je pense qu'il y a beaucoup de collègues qui seraient intéressés et qui n'ont pas l'idée. Tant que la situation n'est pas revenue à la normale, il me semblerait intéressant de faire un petit communiqué en direction des écoles dans ce sens.

Mme CHARRETIER : C'est vrai qu'il n'y a pas eu de communiqué de fait et que ce sont des demandes spontanées qui ont été transmises en Mairie. Ça s'est passé de cette façon-là pour l'année passée, mais pour l'année à venir, on peut espérer quand même que les projets Classes découvertes puissent avoir lieu normalement. On avisera le moment venu.

M. BATTAIL : J'étais récemment au collège où il peut y avoir aussi des projets similaires, évidemment pas exactement les mêmes. Les questions se posaient dans les mêmes termes avec des enseignants qui cherchaient à monter néanmoins des projets de natures différentes par rapport à ce qu'ils faisaient habituellement puis, d'autres qui disaient enfin, puisque c'était une séance où il y avait l'ensemble des enseignants et d'autres qui disaient : « Ah bon, mais tu as fait ceci ? ».

De la même façon, certains cherchaient à forcer un petit peu le destin, c'est-à-dire essayer, à partir de ce qui était possible de le faire. Sinon, de toute façon, j'imagine quand même qu'à partir de cette année, on reprendrait un cours plus normal des choses. L'avenir nous le dira, mais il semble quand même qu'on puisse être raisonnablement optimiste à ce sujet.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou questions ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ?

Je vous remercie pour ces deux projets.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

12.2021-064 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour le hangar situé au 384, rue de la Fosse aux Anglais

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Je vais faire l'historique de ces dernières années sur cette parcelle.

La ville de Dammarie-les-Lys est propriétaire de parcelles cadastrées AM203 et AM217 situées aux 286 et 384, rue de la Fosse aux Anglais, d'une superficie de 1 554 m² accueillant un hangar d'environ 405 m² d'emprise au sol qui aujourd'hui n'est pas utilisé.

En 2019, le groupe de promotion immobilière Capelli et promotion a contracté une promesse de vente avec M. LÉVÊQUE, propriétaire des parcelles au 450, rue de la Fosse aux Anglais qui jouxtent notre parcelle. Capelli et promotion a un projet de construction de 115 logements en accession, le permis de construire a été délivré le 9 août 2019. Les délais de recours des tiers sont purgés, la commercialisation est finalisée et la société Capelli et promotion a besoin d'acquérir une bande de la parcelle AM203 d'environ 130 m² sur laquelle une partie du hangar se trouve. Le reste du terrain restera propriété de la ville.

Par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la vente à la société Capelli pour un montant de 194 065,37 €, soit un prix au mètre carré de 1 552 €/m², moyennant la prise en charge du désamiantage et de la démolition du hangar par la ville.

La vente a eu lieu en juillet 2021, la ville a obligation de démolir cet hangar, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer le permis de démolir le hangar situé 286 et 384, rue de la Fosse aux Anglais d'environ 405 m² d'emprise au sol ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

À titre indicatif, le coût de cette bande a été surdimensionné de manière à permettre à la ville de prendre en charge le désamiantage et la démolition. Il faut savoir que le prix des domaines sur cette bande était de 248 €/m² et aujourd'hui, ce montant est de 1 552 €. On fait une bonne affaire à ce niveau-là, ça nous permettra aussi d'avoir un terrain qui sera libre et qu'on aura moins de risques de squat sur ce bâtiment qui est aujourd'hui désaffecté.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

M. BENOIST : Sur cette parcelle, dans un futur plus ou moins éloigné, c'est sur ce terrain que devrait passer la future liaison bus ou douce sous la ligne de chemin de fer, c'est bien ça ?

M. BATTAIL : Oui. D'où une raison complémentaire de procéder à la démolition de ce bâtiment qui deviendrait gênant dans le cadre de cette réalisation.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

M. AICHI : Si vous permettez, quel est le coût pour la démolition et le désamiantage du bâtiment ?

M. PAIXAO : Le coût aujourd'hui est de 76 046 € TTC pour la démolition.

M. AICHI : Désamiantage compris ?

M. PAIXAO : Oui, l'ensemble.

M. BATTAIL : Quand on démolit un bâtiment qui a de l'amiante, on le désamiante forcément, il y a toujours ce truc qui est inclus.

Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois trois. NPPV ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

13. 2021-065 – Restructuration du centre commercial de l'Abbaye : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à l'acquisition des terrains cadastrés section AR n° 1069, 1064, 1066, 1067 issus des parcelles cadastrées section AR n° 995-998-999 appartenant à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ex-EPARECA) et classement des parcelles dans le domaine public communal

M. Victor GUÉRARD, Conseiller Municipal : Effectivement, la ville de Dammarie-les-Lys, en partenariat avec l'EPARECA, a, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, reconfiguré le centre commercial de l'Abbaye.

Ouvert depuis 2019, il accueille une supérette, un boulanger, un boucher, une pharmacie – je pense que vous l'avez tous remarqué. Ce projet de restructuration est finalisé depuis le début de l'année 2020, notamment par la mise en circulation du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau longeant le centre commercial et débouchant sur la rue Gaston Pluchon.

Par délibération du 12 mai 2016, la ville a approuvé une convention partenariale avec l'EPARECA, prévoyant dans un premier temps une vente de l'assiette foncière à l'EPARECA des parcelles cadastrées AR n° 995, 998 et 999 d'une superficie de 2 825 m² à hauteur de 150 €/m². L'acte de vente de cette cession a été signé le 31 août 2016.

Dans un deuxième temps, une fois le centre commercial construit et la rue nouvelle créée, la ville devait acquérir le surplus foncier issu de l'implantation du centre commercial à hauteur de 150 €/m².

Une division foncière a été opérée permettant de détacher les parcelles, relative à l'implantation du centre commercial demeurant la propriété de l'EPARECA.

Ainsi, la ville doit désormais acquérir des parcelles nouvelles cadastrées AR n° 1069 d'une superficie de 85 m², d'une autre parcelle AR n° 1064 d'une superficie de 821 m² et d'une autre également, AR n° 1066 d'une superficie de 8 m² et encore de 480 m² et une

dernière de 1 407 m² à hauteur – toujours le même tarif – de 150 €/m², soit un total de 211 050 €.

Ces parcelles correspondant à la fois au trottoir, au parking et à l'espace public, elles pourront être classées dans le domaine public de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- d'autoriser M. le Maire à acquérir les parcelles cadastrées AR n° 1064, 1069, 1066 et 1067 appartenant à l'Agence nationale de la cohésion des territoires à hauteur de 150 €/m², soit un prix d'acquisition de 211 050 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférant à cette acquisition et de classer ces parcelles dans le domaine public de la ville.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ?

Mme DOMENECH : Je voudrais juste savoir si c'est l'avis des domaines qui vous a transmis... ?

M. BATTAIL : Oui, absolument. Là, de toute façon, il y a un prix qui est fixé par convention et qui est validé par les domaines. La convention, schématiquement, l'EPARECA devient porteur de la totalité des emprises foncières au départ de l'opération et ensuite, puisqu'il y a une valeur qui a été validée à ce moment-là, au moment où l'opération est terminée, on fait le compte de ce qui est réellement à EPARECA et puis, on recède à la ville.

On a bien essayé de le racheter moins cher, mais malheureusement, la convention et le contrôle de l'État font qu'on rachète au prix qui a été convenu. Évidemment, c'est moins satisfaisant de faire l'acquisition d'une parcelle bien rectangulaire sur laquelle on va pouvoir construire un bâtiment que de petits bouts qui sont un petit peu coupichés, mais ça fait partie de la convention d'aménagement. Les conventions ANRU sont montées comme ça, en particulier celles qui impliquent l'EPARECA qui est le bras armé de la rénovation urbaine en matière d'immobilier commercial.

Y a-t-il des questions ou interventions ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois trois. NPPV ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

14. 2021-066 – Aide financière à l'installation de boîtiers Biocarburant à destination des dammariens

M. Sylvain JONNET, Conseiller Municipal : Cette délibération a pour objet une aide financière à l'installation des boîtiers biocarburant à la destination des dammariens. C'est une aide versée aux habitants de la ville. L'installation du kit doit être réalisée par des professionnels agréés sur la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

Les modalités d'obtention de l'aide sont indiquées dans le règlement, avec un montant d'aide qui est plafonné sur le montant facturé à 800 €, à hauteur de 50 % pour 2021 et 2022, 40 % en 2023 et c'est dégressif jusqu'en 2026.

Le dispositif s'applique aux 50 premiers demandeurs de chaque année.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe et les modalités du versement de l'aide financière à l'installation de boîtiers biocarburant à la destination des dammariens ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière s'y rapportant, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. BATTAIL : Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ?
M. BENOIST.

M. BENOIST : En commission, il me semble qu'il y avait un élément supplémentaire lié aux élus, je ne le vois plus. Si, je n'ai pas suivi, je m'endormais.

M. BATTAIL : Ce n'est pas bien, M. BENOIST, surtout qu'il y a des débats télévisés après qui risquent d'être intéressants, il ne faut pas s'endormir.

M. BENOIST : Je ne suis pas sûr.

M. BATTAIL : Cela a été lu par M. JONNET.

M. BENOIST : Je suis désolé, M. JONNET. Je retire cette remarque.

M. BATTAIL : Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Non.

Je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois cinq. NPPV ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER LA DÉLIBÉRATION.

M. BATTAIL : Ceci clôt l'ordre du jour à proprement parler du Conseil municipal. Nous avons reçu un certain nombre de questions, c'est M. BENOIST qui nous les a posées. Si vous voulez nous en donner lecture ou je ne sais pas, M. BENOIST.

La question numéro un qui concerne l'avenue Marcelin Berthelot, je crois.

M. BENOIST : M. le Maire, vous avez engagé un réaménagement de l'avenue Marcelin Berthelot qui impacte lourdement les voies structurantes du plan de circulation de notre commune. Une consultation a été faite de façon réductrice, voire inexistante pour une bonne partie des riverains concernés, notamment ceux qui résident dans les rues adjacentes comme la rue Caporal Joubert, rue du Général Loizillon, chemin du Coulant, chemin du Clocher ou les rues Adjudant Petit, Jean-Baptiste Colbert et Sadi Carnot où il y a eu une consultation partielle impartie à

une distribution qu'on considère aléatoire et dont les informations distribuées dans les boîtes aux lettres détaillent bien la mise en place de pistes cyclables qui, en soi, est une très bonne chose, mais sans mentionner pour autant l'essentiel, c'est-à-dire la question du nouveau plan de circulation qui impacte déjà tout le quartier.

D'ores et déjà, il y a des poids lourds qui empruntent la rue du Caporal Joubert qui n'est pas très pratique, puis qui remonte jusqu'à la rue Sadi Carnot où certains sont contraints de faire demi-tour dans des conditions plus que scabreuses.

Les résidents vous ont adressé une pétition, des courriers recommandés qui dénoncent à la fois la méthode empruntée ainsi que la mise en sens unique de l'avenue Marcelin Berthelot.

Dans ce courrier, ils vous demandent l'arrêt des travaux, l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des résidents concernés. Il y a quelques jours, vous venez de leur répondre sur ce dernier point pour recueillir leur remarque et, le cas échéant, d'amender ce projet.

Vous leur indiquez que vous allez déterminer l'impact précis en nombre de véhicules par la pause d'un compteur rue Jean-Baptiste Colbert.

Mes deux questions sont : comment se fait-il que vous n'ayez pas mesuré préalablement l'impact de cette mise à sens unique de l'avenue Marcelin Berthelot ? Pouvez-vous nous assurer la mise en œuvre d'un plan B, puisqu'il a été évoqué un plan B, de la circulation en concertation avec les résidents de ce quartier le cas échéant ?

M. BATTAIL : Je vais laisser ceux qui ont un petit peu piloté ce projet vous répondre plus précisément. Autrement dit, vous nous faites le reproche de ne pas vous avoir concerté. Je vais simplement vous répondre une chose. Lorsqu'on a fait Péri – Forêt avec des contraintes qui n'étaient pas tout à fait les mêmes, puisque là, on pouvait rester à double sens, on s'est concerté avec les riverains de l'avenue, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'autres consultations beaucoup plus élargies.

Là, la consultation a été menée à peu près sur le même mode et puis, en entendant un petit peu – comme vous l'avez évoqué – les riverains immédiats et surtout, on n'a exclu personne de ces questions, c'est-à-dire qu'on n'a pas dit : « Par principe, vous habitez là, vous y allez ; vous n'habitez pas là, vous n'y allez pas ». Il n'y avait aucune restriction.

Il y a une consultation qui a été menée par échange direct en présentant le projet. Effectivement, il y a un certain nombre de riverains ou, en tout cas, de personnes qui habitent dans ce grand secteur qui nous ont soumis un certain nombre de questions.

On a évoqué la question de la rue Jean-Baptiste Colbert, je veux bien entendre tout ce qu'on veut, mais depuis la rentrée, je fais particulièrement attention à ce secteur. Je veux bien admettre qu'il y ait un trafic considérablement augmenté à ce niveau, mais je doute que le process de mesurage donne confirmation en la matière.

Pendant les périodes des travaux, il y a toujours, au regard de la nouveauté, des nouveaux éléments qui sont plus compliqués, des personnes qui ne réalisent pas qu'il s'est passé quelque chose à cet endroit. Il y a même d'ailleurs, même quand il s'agit de situation de changement de circulation à certains endroits depuis des lustres, il y a toujours des gens, même longtemps après, qui se trompent. Je fais référence à la rue de la Fosse aux Anglais où il y a un sens interdit à un endroit, il y a toujours des gens qui continuent comme s'il n'y avait pas de sens interdit et pourtant, ça fait belle lurette qu'il y est.

Cela dit, il est évident que le principe est le principe de médecine, c'est-à-dire d'abord ne pas nuire. Je rappelle la finalité quand même de cette opération qui est – comme vous l'avez souligné en l'approuvant – la réalisation d'une piste cyclable. Une piste cyclable obéit à des normes, à des questions de gabarit. Après, une piste cyclable qui va nous permettre de réaliser une liaison entre le haut de Dammarie-les-Lys et le bas de Dammarie-les-Lys – ce n'est pas péjoratif – enfin, le secteur de la gare et avec des voies qui sont quand même complètement aménagées.

Évidemment, il y a toujours des portions de transit intermédiaires, vous savez aussi qu'au Bois du Lys, il va y avoir une école. Il me semble que ça faisait partie des choses qu'on devait envisager relativement rapidement dans le cadre de l'implantation de notre école aussi au Bois du Lys.

Tout ça, pour nous, a du sens. Cela dit, on reçoit bien entendu toutes les observations qui peuvent être formulées. On va modifier, amender, essayer d'améliorer ce projet pour donner la plus grande satisfaction à tout le monde. Je rappelle aussi que tout ça s'est fait en même temps que l'aménagement du pôle Santé. Je sais bien que ce pôle Santé ne vous agréé pas beaucoup, mais il n'empêche qu'il va être fréquenté et il faut bien entendu considérer que certes ça peut l'être à vélo, mais ça peut l'être aussi à véhicule, il y avait une nécessité de réfléchir un petit peu l'ensemble des aménagements dans le secteur. Voilà pourquoi on s'est lancé dans cette affaire.

Je vais laisser Sylvain JONNET vous en parler mieux que moi dans le détail.

M. JONNET : Pour répondre aux différentes questions, suite à des réunions publiques, nous avons reçu plus de 20 personnes en mairie pour leur expliquer le projet. Nous continuons à les recevoir. Nous recevons une personne ce samedi matin par exemple. On continue bien ce passage de communication.

Pour répondre au sujet du radar préventif que nous avons fait installer justement sur Jean-Baptiste Colbert, il a pour but justement de valider que nous ne nous sommes pas trompés et que les passages de véhicules dans la rue, par rapport à toutes les études qui ont pu être menées, correspondent au résultat.

Enfin, oui, il y a un peu de camions en ce moment qui y passent, très certainement lié justement aux travaux de la rue Berthelot, tout ça va rentrer dans l'ordre une fois que les travaux seront terminés.

On a bien prévu et on a répondu dans le courrier et à toutes les personnes aussi que nous avons rencontrées que nous allons refaire une réunion publique un mois après la mise en circulation de la rue et qu'effectivement, on aura des plans B, et bien sûr qu'on écouterait les gens pour aussi bien prendre en compte les problématiques qu'il y a sur l'avenue Marcelin Berthelot, mais aussi d'autres problématiques qui ne sont pas du tout liées aux travaux qui étaient sur cette rue.

M. BENOIST : Je vous remercie de votre réponse. Puis, on attend avec impatience cette réunion d'ici un mois quand les travaux seront terminés. Malgré tout, c'est vrai qu'on avait voté une délibération fin juin et trois semaines après, les travaux commençaient, donc ça suscitait quand même pas mal d'émois. La plupart des riverains des rues que j'ai citées découvriraient le projet dans les semaines.

M. BATTAIL : Mais vous vous êtes chargé de les informer, M. BENOIST, et sans doute d'animer leur réflexion, je suppose.

Je pense que, ça a été évoqué d'ailleurs plusieurs fois au cours de cette séance, il y a parfois, c'est vrai, un peu de rapidité, mais parce qu'aussi, il y a des questions de nouveau budgétaires. Il ne vous a pas échappé qu'on a fait un effort particulier sur tout ce qui était l'aménagement cyclable avec des équipements quand même assez lourds depuis le début du mandat. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de communes qui en ont fait autant, au prorata de l'importance de la population.

Quand il y a une fenêtre de tir qui s'ouvre à la Communauté d'Agglomération, on essaie d'aller le plus vite possible, mais très sincèrement, on va éventuellement concerter de nouveau sur certains aménagements qu'il faudrait faire pour que tout ça se passe bien. Je me réjouis plutôt qu'on avance sur ces questions-là.

Il y a quelque chose qui a été dit à un moment, parce qu'on suit de temps en temps les réseaux, ce qui s'y dit. On a dit, on posait les grands axes, je crois au contraire que si on veut emprunter les vélos, il faut qu'il y ait des grands axes qui soient aménagés. S'il n'y a pas les grands axes, de toute façon, il y a une partie des gens qui n'utiliseront pas le vélo comme moyen de transport.

Actuellement, il y a des débats, alors à un autre endroit, c'est le maire de Voisenon qui nous parle du trafic qui est absolument infernal dans sa commune. Il y a une étude simple du département qui dit que le trafic épouvantable que l'on connaît à certains endroits dans notre Agglomération, est avant tout lié à nos propres déplacements, c'est-à-dire qu'on a toujours tendance à se dire : c'est du trafic de transit, ce sont des gens qui passent par là et il y a toujours la réflexion sur ceux qui ne font pas partie du territoire, mais non, c'est nous qui générons tout ce trafic. Donc, ça me paraît indispensable, si on ne veut pas s'emboliser totalement, de réfléchir justement sur un certain nombre d'axes qui offriront des perspectives.

Après, les gens s'en serviront beaucoup, s'en serviront moins, il appartient aux gens de le faire et de saisir des opportunités qui leur sont offertes.

Mais là, il y avait un concours de circonstances qui permettait aussi d'avancer sur cette question-là, donc on l'a fait. Je suis sûr que les deux ou trois messieurs d'ailleurs – pardonnez-moi mesdames, mais ce sont exclusivement des messieurs qui s'occupent de ces questions-là au sein du Conseil municipal – vont de nouveau concerter et puis apporter des réponses à ce qui peut paraître compliqué à ce stade-là, mais je ne doute pas qu'on va y arriver.

Très sincèrement, j'ai entendu les réflexions sur la rue Colbert. Franchement, j'y passe tous les jours et plusieurs fois par jour, je ne suis pas sûr que c'était parfaitement pertinent cette affaire-là. Il y a certainement d'autres endroits qui sont aménagés, des carrefours sur lesquels il faudra avoir une attention particulière pour que ça se passe bien et qu'on ne mette pas qui que ce soit en situation de danger, mais j'ai même échangé avec les médecins, les imageurs, enfin les responsables de l'IRM. Ça s'est bien passé, on a expliqué à certaines personnes, on l'a dit des fois au téléphone, ça ne leur a pas posé de problèmes insurmontables.

Je parle de ceux-là, je ne parle pas de tout le monde, mais je pense qu'évidemment, quand les habitudes changent, il faut aussi s'y adapter. Je ne suis pas sûr que ce soit insurmontable, franchement.

D'autant qu'il y a des trajets très voisins pour contourner, faire autrement, il faut le temps que ça se mette en place.

M. BENOIST : Justement, parce que là, pour l'instant, on ne peut pas bien mesurer l'impact, puisque nous sommes encore en travaux, mais quand les travaux seront terminés, là, de fait, il y aura une circulation qui remontera sur la rue du Caporal Joubert, qui est plutôt étroite, puisqu'il y a du stationnement sur toute la longueur de la rue.

Pour le moment, c'est vrai qu'il y a pas mal de résidents qui passent par le centre-ville, ceux du quartier passent par le centre-ville ou alors, pour ceux qui habitent sur Barthou et ce secteur-là, ils remontent jusqu'à la rue du Sergent Leboeuf par exemple, où là, on constate qu'il y a des travaux, parce que pour le coup, ceux qui habitent là, ils n'étaient pas habitués à de la circulation et là, il y en a. Donc, on pourra mesurer véritablement quand les travaux seront terminés. En tout cas, c'est le sens unique qui pose souci, si j'ai bien compris.

M. SEGERER : Je voulais juste ajouter, même si ça n'a pas à voir directement avec le projet Berthelot. Cela dit, on démarrerait les travaux dans la rue Gontaut Biron, des travaux qui ont été annoncés, qui ont été promis juste avant les élections et pour lesquels a été promise aussi une concertation qui, en ce qui me concerne, n'a pas eu lieu. Je ne sais pas si d'autres riverains ont été consultés.

Ça fait beaucoup moins de riverains à réunir, puisque sur la portion concernée, il y a peut-être une vingtaine de familles. Ou c'est une erreur et je n'ai pas eu le courrier dans ma boîte aux lettres et la réunion a eu lieu. C'est une occasion manquée, parce que je pense que les riverains sont plutôt satisfaits de voir des changements dans la rue, mais

je pense qu'ils avaient des remarques intéressantes à faire. Il y a déjà eu des erreurs dans un passé récent avec l'implantation d'un ralentisseur qui ne permettait pas aux camions poubelles de passer. Ce genre de choses, ce sont des détails, mais des choses qui auraient pu être évitées si on avait été concerté.

M. BATTAIL : Juste sur les camions poubelles et puis, je cèderai la parole à Victor. Quand on transforme une voie, on le soumet aux organismes associés. Si le SMITOM ou ceux qui sont chargés de la collecte ne se sont pas manifestés, voilà. Après évidemment, il faut régler les problèmes a posteriori, mais je ne suis pas sûr que le fait de... Là, la concertation pour le coup, a lieu. Après, ils répondent, ils ne répondent pas, c'est autre chose.

Sur ce plan-là, Victor, tu as des choses à nous dire ?

M. GUERARD : Oui, M. le Maire, je vais rajouter quelques informations là-dessus.

En fait, cette rue va être faite en deux étapes. Le long de la rue à partir de Curie jusqu'au niveau des rigout va être refait. La question de la concertation ne se pose pas, puisque les travaux ne vont pas changer la rue, c'est juste refaire les trottoirs propres de la rue et il y a aussi des réseaux qui vont être faits en partie. C'est juste une réfection de la voie, elle ne change pas.

Donc, il n'y a pas de raison d'avoir une consultation sur ce point.

M. SEGERER : Je voulais juste dire que le fait de créer un trottoir, c'est de nature à changer la voie. Il y a des questions de stationnement par exemple qui vont se poser et qui vont modifier la circulation. Donc, il y aura bel et bien un changement, peut-être pour le bien de la rue, je ne fais pas de procès d'intention, mais à mon avis, ce n'était pas inutile de réunir les habitants sur un tout petit bout de rue.

M. GUERARD : Je n'ai pas grand-chose à ajouter là-dessus. De toute façon, vous l'avez constaté certainement, c'est qu'il n'y a pas de traçage de stationnement, c'est souvent un stationnement un peu erratique sur l'ensemble de la rue, le fait de le marquer va justement simplifier et rendre les choses plus évidentes, tout simplement.

M. BATTAIL : Il ne s'agit donc pas d'une transformation comme celle de Marcelin Berthelot. N'exagérons pas, on reste modeste sur le sujet, mais c'est de la responsabilité aussi des services de conduire les projets. Puis, au moment où on réalise, lorsqu'il y a et on l'a vu par exemple sur Péri - Fôret, lorsqu'on réalise des dématérialisations de stationnement, il y a aussi l'échange direct au moment où se font les travaux. Ce sont des choses qui existent et qui permettent d'adapter le plus finement possible ce qu'on est en train de faire.

M. AICHI : Je ne connais pas le sujet dans le détail, mais juste sur la forme, je rebondis un petit peu sur cette histoire de concertation. L'aménagement en question n'oblige pas la ville à une concertation. Mais en qualité de décideur, la concertation et l'information des riverains, ça vous honore dans votre démarche.

M. BATTAIL : Nous sommes honorés de votre réflexion. Merci, monsieur.

Je vous propose de passer à la deuxième question, **M. BENOIST**.

M. BENOIST : L'audit lancé en janvier vient de se conclure par la remise d'un rapport. Son diagnostic et ses préconisations sont en cours de présentation auprès des agents. Est-ce que vous pouvez nous en dire un mot ?

M. BATTAIL : L'audit dont il est question et qui vous intéresse depuis le début, **M. BENOIST**, encore que je rappelle que l'organisation des services relève avant tout du Maire et de la façon dont il décide d'organiser les services. Je vous fournis les informations, puisque vous avez l'amabilité de me poser des questions et je vais vous rassurer sur ce point-là.

Il y avait deux axes à cet audit : un diagnostic organisationnel et un diagnostic managérial. On a fixé des objectifs :

- améliorer les conditions de travail des agents ;
- faire évoluer et améliorer les pratiques professionnelles ;
- gagner en performance ;
- améliorer la qualité et l'offre de service aux administrés.

Un vaste programme, mais au fond, c'est ce que l'on peut souhaiter de mieux aux services.

Comment ça s'est passé ? Il y a eu des entretiens individuels avec 86 agents, des questionnaires. Je dois souligner qu'il y a eu une forte réponse de la part des agents, puisque 304 agents ont répondu, soit 79 % du personnel interrogé. Pour tous ceux qui manient les questionnaires, c'est important comme taux de réponse. Des observations in situ ont été faites par des gens que nous avons missionnés, qui sont allés observer ce qui se passait, comment ça se passait.

À partir de là, ils ont monté également des ateliers participatifs dans chaque service ou une majorité de services. Ils ont fait une analyse documentaire et puis, une étude comparative avec des collectivités de taille comparable.

Ils ont fait un certain nombre de constats. Ils ont constaté bien entendu des compétences dans tous les services, de l'expérience aussi et surtout – c'est ce que je retiens – un attachement à la collectivité. Ce n'est pas si courant que ça d'après ce que nous ont dit ceux qui ont conduit l'étude. C'était significativement mentionné.

Bien entendu, le sens du service public, mais on peut supposer aussi que la plupart des agents peuvent l'avoir.

Ils ont constaté un certain nombre de faiblesses dans le process et dans l'organisation, en particulier, un manque de communication, mais je vais dire dans les deux sens, c'est-à-dire manque de communication descendante. Là, c'est plutôt la hiérarchie qui est

mise en cause en disant : « On n'a pas forcément toujours des consignes précises, donc c'est pour ça aussi que vous pouvez observer peut-être des dysfonctionnements ». C'était la réponse qui a été donnée.

Puis, une mauvaise prise en compte des remarques faites depuis le terrain. C'est remonté assez souvent, avec des agents qui pouvaient avoir des réflexions tout à fait pratiques quant à leur métier de tous les jours. Ça fait un moment qu'on le dit et ça n'a pas forcément été pris en compte dans la façon dont on organise ensuite.

De manière, non pas générale, mais quand même assez répandue, un souhait de formation pour certains agents, que ce soit dans le cadre d'une mobilité interne ou que ce soit dans le cadre de l'amélioration de leurs propres performances.

Les gens qui nous ont aidés, plus exactement non pas qui nous ont aidés, mais qui ont réalisé cet audit, nous ont proposé de nous organiser différemment. Ça passe par l'élaboration d'un nouvel organigramme et de réorganiser un certain nombre de services. Je sais que quand on parle de réorganisation, on imagine toujours le pire, certains ont tendance à imaginer le pire. L'idée là est plutôt de rapprocher certains services au sein d'un organigramme qui serait calibré différemment et de permettre plus de travail transversal, parce que ça a été une constatation à peu près systématique et faite un petit peu partout.

Ça tombe bien, parce qu'on a nous aussi ce souhait-là. On pense que les organisations assez monolithiques, telles qu'on les connaît et en particulier, dans les collectivités territoriales, sont plutôt le reflet du passé et que, de plus en plus, lorsqu'on travaille en logique projet, il faut être nécessairement beaucoup plus transversal et de mutualiser un certain nombre de compétences qu'il y a incontestablement à faire évoluer.

Je rebondis sur un sujet qu'on a déjà évoqué précédemment, c'est d'améliorer l'environnement de travail au moins pour certaines situations et pour certaines équipes. C'est précisément ce qui nous anime lorsqu'on réfléchit au service technique en particulier.

L'étape à laquelle nous sommes maintenant, ça va être de partager l'audit. Je commence un petit peu ce soir en répondant à votre question. En octobre, nous aurons la constitution de groupes de travail une fois qu'on aura fait la présentation de l'audit, elle va être faite aux services. D'ailleurs, lorsqu'on avait présenté l'arrivée des auditeurs – si je peux m'exprimer ainsi –, on l'avait fait également et on avait répandu l'information auprès des directeurs, mais aussi auprès de tous les chefs de service. On avait tenu une réunion à la salle des fêtes. Donc, on procèdera suivant les mêmes modes et puis, en infusant petit à petit le retour de ces informations-là.

D'octobre à décembre 2021, on propose que les groupes de travail qui auront été mis en place pour réfléchir à des points particuliers puissent se réunir et se rencontrer les uns et les autres, parce que quand on veut faire du transversale, il vaut mieux quand même associer assez largement. Tout ça devrait nous conduire, pour le début 2022, à la mise

en place d'un nouvel organigramme et du règlement intérieur qui nous fait défaut pour certaines situations. C'est aussi un point qui a été souligné par nos auditeurs.

Parmi les groupes de travail, parmi les suggestions qui ont été formulées par les agents, ça peut être : comment améliorer la communication au sein de toutes les équipes ? On s'est rendu compte et c'est vrai que lorsqu'on est autour de cette table et qu'on parle entre élus, qu'on parle autour d'une table de bureau municipal, il faut aussi s'assurer que l'ensemble de l'information infuse bien. Elle infuse nécessairement auprès des services concernés. Quand il y a une décision qui concerne les techniques, ça va aux techniques, mais on n'en est quand même pas à ce stade-là. En revanche, il y a des décisions qui peuvent être aussi plus largement partagées de manière que nos agents aient une information beaucoup plus large de ce qui se passe. Je pense que c'est une bonne chose.

D'ailleurs, puisqu'on l'a fait sous forme d'une réunion assez large, à chaque fois qu'on parle de certains sujets ou de certains projets qui doivent se réaliser, très souvent, les agents me disent : « Je ne savais pas qu'on faisait ça. » Évidemment pas ceux qui sont directement concernés, mais l'ensemble des autres. Je pense que c'est quelque chose sur lequel on peut évidemment s'améliorer et ensuite, par métier, retravailler sur la question des bonnes pratiques, sur la question aussi de l'hygiène, de la santé au travail, puisqu'il y a toujours des questions à se poser. Puis, j'y suis assez sensible peut-être, demander à tous nos agents de réfléchir collectivement par groupe de travail sur les valeurs qu'ils souhaitent – non pas adopter puisqu'ils les ont déjà – mais mettre le plus en avant dans l'exercice quotidien de leur mission.

On a un planning de charges de travail devant nous avec les RH. Je dois dire qu'à ce stade-là, ce qu'on peut dire, c'est que vraiment, il y a eu une excellente participation des agents et qu'il me semble qu'une partie des inquiétudes, chaque fois qu'on prononce le nom d'audit, évidemment il y a un certain nombre d'inquiétudes. En tout cas, les agents ont plutôt eu une façon positive de voir tout ça et ont largement répondu à toutes les questions qui leur ont été posées.

Ce que nous a dit le cabinet, c'est qu'il n'avait pas éprouvé de difficultés particulières à communiquer avec l'ensemble des agents. On a le mérite d'instaurer une sorte de dialogue hors le dialogue formalisé au travers des instances qui existent comme dans toutes les collectivités. J'ai plutôt un sentiment positif sur tout ça. Ensuite, il faut qu'on en tire des conclusions quant à l'organisation qu'on souhaite avoir.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là. Bien évidemment, il va y avoir d'autres éléments de communication avec les agents, ça a déjà commencé bien sûr, puisqu'ils ont déjà été questionnés, ils ont pu échanger, ils ont pu faire remonter un certain nombre de choses. Je pense globalement que ça se passe plutôt bien. Je m'en réjouis, parce que je pense que c'est comme ça qu'on arrivera à en tirer le meilleur parti.

J'espère avoir à peu près répondu à votre question et puis, on aura, avec les agents à partir de maintenant, au mois d'octobre – comme je vous le disais – des réunions de restitution qui permettront de dialoguer autour de ce que l'on envisage de faire.

Mme HALUSKA : Je trouve que c'est intéressant ce que vous venez de dire au sujet de l'audit, parce qu'étant donné que je suis depuis très longtemps en Dammarie-les-Lys, j'ai la chance de connaître un certain nombre d'agents et je trouve que c'est quand même intéressant que l'audit puisse dire qu'on a des compétences dans nos équipes, parce que c'est vrai, que ces équipes sont attachantes. Je vois, quand je travaille avec le service technique, au niveau de nos associations, on a toujours une réponse rapide, efficace, bienveillante. Ce qui nous faisait peur dans cet audit, c'était l'idée qu'il puisse y avoir une restructuration un peu draconienne.

Je pense à un cas tout bête. Je suis allée à la mairie la dernière fois et j'ai vu qu'il n'y avait plus d'accueil. Je me suis dit : « Ça y est, c'est le début de l'audit ». Ça y est, c'est fait, ils nous font et j'étais vraiment impressionnée. Il y a une maman là qui m'a appelée aujourd'hui, qui m'a dit : « Patricia, j'ai attendu 15 min dehors, je ne comprends pas, on n'est pas accueilli. ».

J'essaie d'expliquer pourquoi on est un petit peu en interrogation, mais moi cette histoire d'accueil, ça me fait... je le dis, on parle de vivre ensemble, d'accueil, de relationnel et on nous enlève la personne qui, en principe, est la première – en plus, c'était une personne qu'on connaissait bien, donc, ça permettait d'avoir du relationnel. Là, on a une petite sonnette et on attend à la porte un bon moment.

M. BATTAIL : Comment vous dire ? Vous savez qu'il y a un accueil sur la tour des Fontaines du Lys, cela ne vous a pas échappé quand même. C'était une réflexion qui avait été menée d'assez longue date et, puisqu'ici, il y a avant tout les services de la direction et les élus, on s'est dit qu'on pouvait, quelque part, gérer un petit peu ça nous-mêmes avec le recours au cabinet et aux personnes qui sont sur place. Je parle de l'entrée et de l'accès à ce bâtiment. En revanche, tout ce dont il a été question dans l'audit par exemple, c'est de dire : « Il va falloir travailler sur l'accueil à un autre endroit ».

Je dirais simplement, pour les gens qui passent leur temps sur la sonnette – comme vous semblez le dire –, il faut lire les bons signes – comme on dit à l'école – et d'afficher un petit peu la façon dont ça se passe. Je sais bien que c'est un changement peut-être d'habitude pour certains, mais ça ne me semble pas être l'affaire du siècle.

En tout cas, pour nous, on voit les gens comme on les voyait précédemment, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sujet avec ça. Ça veut dire qu'il va sans doute falloir que, dans le cadre justement de ce que l'audit nous dira, qu'on réfléchisse à la façon dont on va gérer différemment l'accueil au pied de la tour des Fontaines du Lys, mais ça ne me semble pas être une révolution.

Je vous rassure, la personne qui s'occupait de l'accueil est occupée parfaitement à d'autres tâches et que je sache – en tout cas à voir son sourire tous les matins – je n'ai pas l'impression qu'elle soit traumatisée.

Il faut simplement aussi accepter et c'est quelque chose qui a été souligné par les agents, c'est de dire : « Oui, les choses peuvent changer, les choses changent et il faut

essayer aussi de les changer», ça ne veut pas dire qu'il faut tout révolutionner en prétendant qu'on a la science infuse et c'est bien le but de ce process de concertation, mais au fond, on avait appliqué un peu cette méthode-là déjà pour ce qui est de ce bâtiment. C'est vrai qu'au départ, il y a eu un défaut des machines, en tout cas des dispositifs qui étaient mis en place, puisque ça ne communiquait pas bien à travers les téléphones, mais c'est en train d'être résolu.

D'autre part, il y a une question à laquelle on n'avait pas forcément jusqu'ici donné de réponses, c'est qu'il peut y avoir une question aussi de distance. Ce n'est pas qu'on doit mettre les élus à distance de la population, mais c'est que dans une entrée de service public, malheureusement les circonstances nous ont appris qu'il faut aussi parfois avoir des process, de contrôle d'accès.

C'est le premier bâtiment sur lequel on a travaillé comme ça, il y en aura d'autres et ça sera associé à la réflexion, mais il ne s'agit certainement pas de ne pas accueillir du public. Mais au fond, lorsqu'on fait le compte entre les personnes qui viennent pour voir un élu et les personnes qui viennent avant tout pour avoir un service ou communiquer avec un service, la balance est nettement du côté des services. C'est évident que c'est plutôt de ce côté-là qu'on doit chercher à mettre le paquet.

Il y a peut-être des gens qui changent leurs habitudes, mais ce n'est pas ça pour l'instant. Surtout, la réflexion globale sur l'audit est beaucoup plus vaste qu'uniquement cette question d'accueil à cet endroit.

Mme HALUSKA : Je ne réduisais pas l'audit à cet accueil, je disais juste que ça m'inquiétait, c'est tout. Mais vous avez dit un certain nombre de choses qui peuvent nous rassurer, il faut voir dans le temps maintenant.

M. BATTAIL : J'espère qu'à ce stade, bien que je vous ai rassuré et je n'ai pas la prétention de vous rassurer pour des siècles et des siècles, comme disent d'autres.

Je crois qu'il y avait une autre question ou intervention.

M. BENOIST : C'était un peu lesoutien et un vœu qui concerne la grève sur notre Agglomération. Les conductrices et conducteurs de bus Transdev Val-de-Seine sont en grève depuis plusieurs semaines. Nous tenons à apporter notre soutien.

La nouvelle mise en condition du réseau voulue par Île-de-France Mobilités présidée par Mme PECRESSE a revu des termes contractuels auprès de Transdev, l'opérateur de transport choisi sur notre Agglomération. Elle, avec la direction de Transdev, durcissent en conséquence les conditions de travail, la qualité du service et les rémunérations des agents jusqu'à l'inacceptable et au mépris de la sécurité et des conditions de transport des usagers.

Évidemment, nous ne nous livrerons pas à opposer ces conducteurs aux usagers. Ce modèle de concurrence est contraire aux intérêts des salariés et des usagers, car il desserre la qualité de service et favorise le dumping social entre opérateurs sanctuarisés par ailleurs par l'Union européenne.

Le dernier rapport du GIEC nous implore de prendre toutes les mesures pour réduire le réchauffement climatique. En ce sens, il faut donner les moyens nécessaires au transport. C'est une urgence environnementale et sociale. Nous apportons donc tout notre soutien pour que leurs revendications soient entendues et débouchent sur une véritable qualité de service auprès des usagers.

M. BATTAIL : Merci de cette intervention.

Ça tombe bien, parce que ce matin, on a eu à peu près des questions similaires qui ont été formulées par le groupe de La France Insoumise à la région. Je n'établis pas de parallèle ni quoi que ce soit, je dis juste qu'il y a un certain nombre d'éléments d'information qui ont été donnés. Les premiers qui ont été donnés, c'est de dire que ça se passe partout de la même façon. Par exemple, la RATP, le contrat a été renégocié avec la RATP et à ma connaissance, il n'y a pas les mêmes difficultés qu'on connaît au niveau du dépôt de Transdev ici. Donc, je dirais que les considérants généraux sur la façon dont l'Europe libérale s'attaquerait aux travailleurs, pardonnez-moi, mais ça n'a pas une vérité universelle.

En revanche, ce qui a été dit également et à mon avis, c'est un point qui est extrêmement important, c'est que la mise au point des contrats de la part d'Île-de-France Mobilités avec les opérateurs visait aussi à une chose, c'est de défendre l'usager et à défendre l'usager vis-à-vis de l'opérateur sur la qualité de service, sur la qualité d'un certain nombre de services connexes, sur la propreté, sur la sécurité, sur un certain nombre de choses qui sont fondamentales quand on utilise les transports en commun.

C'est ça qui a présidé à l'élaboration des nouveaux contrats. Certes, on peut se dire : « Ah oui, c'est parce qu'on prépare la libéralisation. » Peut-être, mais en tout cas, on inscrit les opérateurs en question dans une logique de partenariat avec celui qu'on appelle « l'usager », qu'on devrait appeler à un moment donné « un client », qui a le droit aussi à un certain niveau de considération. C'est ce qui a été mis en place dans l'ensemble de ces contrats.

Vous avez raison sur un point, c'est que l'ensemble de ces contrats prépare l'ouverture à ce qu'on appelle la libre concurrence, mais là, ça dépasse le champ de notre réflexion à nous. Je pense que chacun peut avoir son opinion sur le sujet, il ne m'appartient pas de contester les décisions qui sont prises au niveau de Bruxelles. Je pense qu'on peut être d'accord là-dessus, on essaie de se concentrer sur nos problèmes.

Pour ce qui concerne notre réseau en particulier, évidemment, j'ai alerté le président de l'Agglomération qui, également, avait fait campagne un petit peu sur ce sujet-là en disant qu'il serait là pour défendre les transports collectifs. Je ne sais pas s'il y avait eu une concertation entre groupes, mais en tout cas, il affichait cette volonté-là. Je n'ai pas eu de réponse et surtout, j'ai souligné que je sais bien qu'il ne faut pas opposer. Mais quand même en ce moment, je pense que vous en avez pris conscience, les usagers ou les clients – selon comme on les appelle – c'est vraiment une double punition. C'est une punition pour les conditions de circulation qu'ils connaissent et puis, c'est une punition

supplémentaire, parce qu'ils paient pour un service qui n'est pas rendu. Ce que j'ai suggéré au président de la Communauté d'Agglomération, c'est bien sûr d'essayer d'intervenir dans la discussion, mais il s'agit d'une discussion plutôt syndicale et de revendication. Donc, là, il faut aussi qu'un patron, les syndicats et puis les employés discutent entre eux. Ce n'est pas toujours à une tierce personne, encore qu'on puisse avoir un médiateur dans ces affaires-là.

J'ai suggéré aussi au président de la Communauté d'Agglomération d'envisager le remboursement des usagers, comme ça a été fait au moment de grandes grèves, parce qu'il ne me semble pas normal que le client soit la victime collatérale systématique.

Voilà ce que j'ai fait à ce stade-là. On a déjà demandé des explications et des informations au président de l'Agglomération. Force est de constater qu'on n'en a pas vraiment obtenue. Il y a un conseil communautaire lundi, je vous invite à reposer la même question, je suis curieux d'avoir la réponse, puisque jusqu'ici, je ne l'ai pas vraiment eue.

Peut-être Sylvain, tu veux apporter certains nombres d'éléments, si tu as connaissance de certaines choses que j'ignorerais, puisque tu es un peu notre spécialiste transport.

M. JONNET : Je voulais juste dire qu'il y avait aussi SNCF qui avait renégocié le contrat ; que RATP, SNCF et je pense que Transdev, c'est exactement la même chose, lorsqu'on ne respecte pas la régularité sur une certaine période sur les lignes, on a des obligations de remboursement des clients, ça faisait partie des... c'était dans la presse partout de toute façon. Je pense que Transdev a aussi cette obligation. On en reparle lundi soir.

M. BENOIST : D'autant que ça ne se passe pas uniquement sur le dépôt de Vaux-le-Pénil, il y a dix dépôts et en Seine-et-Marne, c'est la même situation. Si on prend même d'autres régions de France ou même d'autres agglomérations d'Île-de-France, on sait par exemple Keolis, une filiale SNCF qui est contrainte à faire la même chose avec moins de financement, on a les mêmes soucis de grève dans cet endroit-là. Saint-Malo, c'est pareil. Pourtant, c'est une filiale de RATP Dev qui a remporté le marché, mais faire mieux avec moins de moyens, ça paraît quand même compliqué.

M. BATTAIL : C'est pour ça qu'il y a des fois des audits, M. BENOIST. Il faut se poser la question de nos organisations et de savoir comment on peut arriver à mieux les faire fonctionner, ce n'est pas toujours en empilant les moyens. Il y a une notion aussi qui est extrêmement importante, je ne la connais pas, je l'ai connue pendant un moment un petit mieux, puisque je m'occupais un peu plus des transports à la Communauté d'Agglomération, il y a la notion de dialogue qui est toujours extrêmement importante.

Il est clair que quand il y a quelque chose qui vient modifier les choses et qu'on n'en parle pas et qu'ensuite, ça se passe mal, il ne faut pas non plus s'étonner. Ma réflexion s'arrête là sur ce sujet-là.

Si j'ai souhaité souligner qu'il y a de grandes entreprises qui ont également renégocié leur contrat, je ne doute pas que certaines pourront arriver à animer des mouvements ou à faire animer des mouvements syndicaux, je n'ai pas de doute sur la compétence des uns et des autres, mais pour l'instant, la logique d'amélioration du fonctionnement des services, parce que sinon, qu'est-ce qui risque aussi de se passer ? C'est que lorsqu'il y aura l'ouverture à la concurrence, ça risque d'être une bérézina pour les opérateurs traditionnels français. Il y a aussi cette question-là. Je sais bien, vous allez me répondre : « Il ne fallait pas passer par l'ouverture à la concurrence », mais parfois, ça peut aussi amener à un petit peu de réflexion, il y a des situations pour lesquelles ça se passe bien, il y en a effectivement pour lesquelles ça se passe mal.

Je pense vraiment qu'il faut penser aussi beaucoup au client usager, puisque là vraiment, on a des retours de questions. D'ailleurs, si je pouvais juste avoir une suggestion, c'est que tous ceux qui peuvent pratiquer un petit plus de covoiturage, c'est vraiment une des réponses à cette problématique-là. En plus, le covoiturage a cette vertu, c'est que même quand on est pris dans les encombrements ou de choses comme ça, quand on est à plusieurs, on le tolère mieux que quand on est tout seul à s'énerver dans sa voiture. Ça a en plus cette vertu-là. Mais ce n'est pas évidemment la seule solution.

Mme HALUSKA : Je voudrais appuyer ce qu'a dit M. BENOIST. Ce sont des travailleurs, les chauffeurs, des gens qu'on connaît, des pères et pas mal de gens. On leur multiplie le nombre de rotations. Ils ont des temps de pause de moins en moins longs. Ils ont des heures de travail non payées. Je veux dire que si on veut une qualité de service pour les usagers, ceux qui prennent le bus ont compris ça, c'est-à-dire qu'effectivement, il faut une heure de marche à pied, je connais des lycéens qui vont de Leclerc jusqu'à Vaux-le-Pénil à pied, 1 heure 40 de marche.

Tout compte fait, ils disent que c'est vrai que ce n'est pas terrible, que c'est long, que c'est compliqué, mais ils ont quand même compris les enjeux pour ces travailleurs. Les enjeux, ce n'est pas que le fait que ça bloque les usagers, les enjeux c'est leur qualité à eux, usagers, plus tard, parce que souvent, les transports sont comme vous dites : problème de sécurité, il n'y a pas de sécurité ; problème d'hygiène, il n'y a pas d'hygiène ; la considération de l'usager, il n'y en a pas. On est dans un système aujourd'hui de concurrence où on prend l'usager... tout le monde est content de dire : « L'usager en ce moment est fatigué de ». Il n'empêche qu'aussi, les usagers sont fatigués de ce système de transport qui est vraiment lamentable.

Je suis un peu en colère.

M. BATTAIL : On ne fréquente pas évidemment forcément les mêmes usagers, je peux vous assurer qu'il y en a un paquet qui sont vraiment en colère. Il y a peut-être ceux qui prennent conscience de ce qui arrive aux transporteurs et de manière générale, aux personnes qui travaillent dans ce secteur. Vous avez aussi un paquet de gens qui commencent à dire : « On en a ras-le-bol, quand ce n'est pas la SNCF, c'est Transdev, quand ce n'est pas Transdev, c'est les autres et ainsi de suite ». Donc, il y a des gens qui

sont totalement excédés et qui, d'ailleurs, ça devrait aussi vous animer dans la réflexion et qui, du coup, se retournent de nouveau vers la voiture, en disant : « Ras-le-bol, ça ne fonctionne pas. Je préfère assurer mon salut moi-même ».

On aboutit à des situations qui ne sont pas non plus satisfaisantes et encore une fois, il y a des endroits où ça s'est bien passé. Donc, il y a forcément, au niveau de Transdev et de Transdev dans notre secteur, des négociations qui sont à mener, mais on ne peut pas les mener à la place des acteurs. S'il y a des gens qui ne veulent pas se parler, ils ne se parlent pas et puis ça reste comme ça. La faute à qui ? À l'un ? À l'autre ? Je ne sais pas.

En tout cas, ce que je sais, c'est qu'il y a à un moment, si on ne se préoccupe pas suffisamment de l'utilisateur, du client, ce qui va arriver, c'est que ce ne sera même plus Transdev, c'est que ce sera peut-être, je ne sais pas comment s'appellent les opérateurs italiens ou allemands, si tant est que ça les intéresse de venir travailler sur notre territoire. Donc, il faut aussi quelque part chercher un peu des solutions. Il y a toujours des gens qui vont vous dire et vous dépeindre une situation absolument épouvantable et puis, il y en a d'autres aussi, parce que j'en connais un, par exemple, qui m'a dit : « Finalement moi, ça se passe plutôt bien pour mon planning et pour ce qui va m'arriver à moi ». Aller croire qui ? Celui-ci ? Celui-là ? Je crois qu'il faut être surtout assez modeste en la matière et surtout, par contre, je pense que les élus ont une responsabilité de dire : « Ça ne doit pas durer trois semaines, un mois et pourquoi pas deux mois autrement », c'est absolument épouvantable.

Ensuite, il faut trouver aussi la façon de résoudre la question. Je maintiens qu'améliorer la qualité de service, puisque c'est l'objectif d'Île-de-France Mobilités dans tous les domaines.

M. BENOIST : C'est écrit, mais ce n'est pas la réalité. Quand il y a 30 services à se répartir sur le même nombre de chauffeurs, quand on diminue les heures payées, parce qu'il n'y a plus que sept minutes qui sont payées sur des temps d'attente de 20 à 25 min entre deux prises de fonction, je suis désolé, mais je ne suis pas certain que beaucoup ici accepteraient une perte de salaire entre 300 et 600 €, sans compter les problèmes d'organisation, puisqu'il y a une période avant la grève, les bus à gaz n'ont pas pu partir, parce que le plein de gaz n'avait pas été fait. Les conducteurs demandent à avoir une formation sur ce type de véhicules, ils attendent toujours.

Il y a un grand nombre de véhicules qui n'ont pas d'antenne pour être reliés avec le poste de contrôle qui, lui-même, ensuite relaye les informations avec la police des transports intercommunaux. Il y a tout un tas d'équipements qui manquent, que revendiquent les chauffeurs.

Entre la perte de salaire, du temps de travail qu'ils font qu'il ne sont plus payé, je suis désolé, mais je ne vois pas beaucoup de gens ici accepter ce qu'on leur propose avec ce nouveau contrat.

M. BATAIL : Je vous dis une nouvelle fois qu'il y a certes une situation qui est sans doute particulière à cet endroit-là et qu'il y a des endroits où les mêmes contraintes qui ont été appliquées, où les mêmes prescriptions d'Ile-de-France Mobilités ne se sont pas traduites par des conséquences aussi épouvantables que celles que vous décrivez.

Donc, ça veut dire qu'il y a très certainement des moyens d'y arriver, mais vous savez aussi que sur nos dépôts dans le secteur de Melun, on a eu aussi des situations parfois, des droits de retrait, mais qui étaient – on peut se le dire – à la limite d'être justifiées, c'est-à-dire que mettre par terre complètement une ligne à des heures de pointe, parce qu'il y a eu un incident sur la ligne, ça conduit aussi à exaspérer un petit peu les usagers qui sont aussi des travailleurs et qui ont aussi leurs propres difficultés.

En tout cas, je vous invite à faire remonter ça au niveau de la Communauté d'Agglomération. Cela clôturera nos débats de ce soir, je suppose.

M. BENOIST : Nous proposerons ensemble un audit sur...

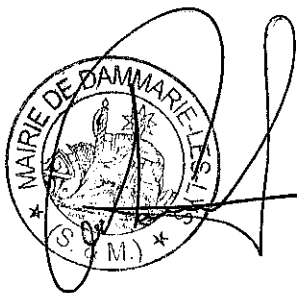
M. BATAIL : Vous voyez que tout finit par infuser et se distiller.

Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 21h26.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Sylvain JONNET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Sylvain JONNET', written over a horizontal line.

